

**Sujet :** [INTERNET] Stérilisation des oeufs de goélands - Demande de dérogation

**De :** > laurent.menu (par Internet) <laurent.menu@st-jacques.fr>

**Date :** 08/09/2023 à 09:12

**Pour :** 'RIOCHE Yann (Chargé de mission Biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif'  
<yann.rioche@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Bonjour,

La ville de St Jacques de la Lande renouvelle sa demande de dérogation pour réaliser la stérilisation des œufs de goélands.

Vous trouverez ci-joint les éléments de notre demande de dérogation.

La colonie de goélands de St Jacques est principalement localisée sur un périmètre limité au quartier du Pigeon-Blanc, qui jouxte la ville de Rennes.

C'est sur ce quartier que sont réalisées nos interventions de stérilisation des œufs de goélands.

La Ville de Rennes n'effectue pas à priori de lutte à proximité.

Nous ne désirons pas effectuer une campagne systématique de stérilisation des œufs de goélands sur l'ensemble du territoire, à chaque apparition de nouveaux nids.

Cette lutte est limitée aux sites où la présence de ces goélands présentent une véritable nuisance (bruit, déchets, agressions).

Ces 2 dernières années, les cas d'attaques de goélands ont augmenté, principalement lors de travaux sur des résidences près de sites de nidifications.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Cordialement.



**Laurent Menu**

Adjoint au responsable du pôle espace public

Mairie de St-Jacques de la Lande

1 rue François Mitterrand, 35136 St-Jacques de la Lande

02.99.65.34.12 | 06.07.55.99.34

[laurent.menu@st-jacques.fr](mailto:laurent.menu@st-jacques.fr)



N'imprimez ce mail qu'en cas de nécessité !

Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce mail par erreur, merci de nous l'indiquer par retour et de procéder à sa destruction.

Pièces jointes :

2023_09_08 Demande de dérogation.pdf	429 Ko
Recensement_goelands_StJacques_2023.pdf	2,1 Mo



Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Laurent Menu  
02 99 29 75.46  
Espace.public@st-jacques.fr  
Réf. LM/NB/048/2023

Monsieur Le Préfet  
DDTM – SEB (Service Biodiversité)  
Le Morgat  
12 rue Maurice Fabre – CS 23167  
35031 Rennes Cedex

A l'attention de Monsieur Yann Rloche

Le 7 septembre 2023

Objet : Demande de renouvellement autorisation  
de stérilisation des œufs de goélands

Monsieur Le Préfet,

La Ville de St-Jacques-de-la-Lande a effectué, avec votre agrément, des campagnes de stérilisation des œufs de goélands, de 2021 à 2023.

Malgré un nombre constant de nidifications, nous constatons une nette augmentation des nuisances sur les quartiers du Pigeon-Blanc, liée à l'accroissement de la population de la colonie de goélands argentés. La Ville envisage donc de poursuivre ses opérations de stérilisation des œufs de goélands.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du Code de l'Environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvages protégées, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire procéder à une opération de stérilisation des œufs de goélands argentés (*Larus Argentatus*) sur le territoire de la commune de St-Jacques-de-la-Lande.

Vous trouverez ci-joint le bilan de nos interventions, ainsi que le recensement des goélands urbains effectué par Bretagne Vivante au mois de juin 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Par délégation de la Maire,

Mr COCHERIL Adjoint en charge de la  
transition énergétique et écologique  
du patrimoine bâti et de l'espace public



St-Jacques



## Dossier de demande de dérogation

### 1. Objet

- Type d'action  
→ Stérilisation des œufs
- Espèce concernée  
→ Goéland argenté (Larus Argentatus)
- Période souhaitée  
→ 3 années

### 2. Demandeur

Ville de Saint Jacques de la Lande  
1, rue François Mitterrand  
35136 Saint Jacques de la Lande  
Tél : 02.99.29.75.30

Référent du dossier :  
Laurent Menu  
Tel : 02.99.65.34.12  
Mail : Laurent.menu@st-jacques.fr

### 3. Zonage du traitement

Le territoire de la commune de Saint-Jacques de la Lande, et plus particulièrement le quartier du Pigeon-Blanc, entre les rues de Nantes, Gabriel Péri, temple de Blossne, Pilate et le boulevard Mermoz, quartier qui est la zone de nidification observée depuis 2006. La présente demande est étendue à l'ensemble de la commune pour pouvoir prendre en compte d'éventuelles extensions géographiques de la colonie, notamment sur :

- Le quartier de la Courrouze qui jouxte le quartier du Pigeon-Blanc
- Le quartier de la Morinais
- La ZI de la haie des Cognets.

### 4. Actions précédemment entreprises et bilan pluriannuel

La ville de Saint Jacques de la Lande a effectué une campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés de 2007 à 2009, puis de 2014 à 2023 sur le quartier du Pigeon-Blanc (rapports ci-joint).

St-Jacques

**Tableau récapitulatif des campagnes de 2021 à 2023**

Années	Nb d'îlots traités	Nb de nids Traités	Nb d'œufs au 1 <sup>er</sup> passage	Nb de petits au 1 <sup>er</sup> passage	Nb d'œufs au 2 <sup>ème</sup> passage	Nb de petits au 2 <sup>ème</sup> passage
2021	9	13	30	0	2	26
2022	5	10	21	0	13	0
2023	4	9	19	0	8	0

Lors de la campagne 2021, une pluie conséquente à la fin de la 1<sup>ère</sup> intervention a lessivé le traitement, d'où la présence de 26 poussins lors du second passage.

En 2023, ces interventions ont été réalisées le 9 mai 2023 et le 29 mai 2023.

**Remarque :**

Nous sommes sollicités depuis 2020 au 260 rue de Nantes pour la présence de 2 nids, que nous n'avons pas pu traiter à ce jour, faute d'avoir pu les localiser et y accéder. Le recensement 2023 de Bretagne Vivante fait bien mention d'un nid observé à cette adresse.

Au 36 boulevard Jean Mermoz, nous n'avons pas trouvé de nid cette année, malgré une présence en 2022 qui a généré des nuisances importantes (plusieurs appels du syndic de la résidence).

**Observations en juin 2023 par Bretagne Vivante sur le territoire de la commune (rapport joint)**

Secteur/Quartier	Nb de nids 2020	Nb de nids 2023
Pigeon-Blanc	15	13
Zone commerciale de la Gaité	0	0
ZI La haie des Cognets	0	0
La Morinais	0	0
St Jacques Aéroport	0	0
ZI Mivoie	0	0
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>13</b>

Des individus isolés ou en couple continuent à être observés sur le quartier de la Morinals et sur le Parc de St Jacques (le bassin tampon des eaux pluviales devient parfois un lieu d'alimentation). Toutefois, nous n'observons toujours pas de nidification et aucune plainte à ce sujet ne nous est parvenue.

La présence de nids sur des habitations individuelles sur le quartier du Pigeon-Blanc perdure. Nous n'avons pas effectué d'observation sur le quartier de la Courrouze. Mais les nouvelles constructions de cet aménagement urbain sont propices à l'installation de nouvelles nidifications.

#### **5. Evaluation des nuisances**

Les goélands sont à l'origine de nuisances sonores très importantes dès le lever du soleil d'avril à juillet (apprentissage au vol des petits, protection du nid) et durant toute l'année lors des déplacements pour rejoindre les zones d'alimentation dans les gravières près de la ZI de la Haie des Cognets (lever et coucher du soleil).

Ils génèrent un sentiment d'insécurité lié à leur taille et à des comportements de plus en plus agressifs durant les périodes de ponte (interruption de travaux sur des résidences).

Aux nuisances sonores, nous devons aussi ajouter les salissures liées aux fientes, notamment sur les véhicules.

Les réclamations de riverains concernant ces nuisances ont été enregistrées entre les mois d'avril et d'octobre, principalement sur le quartier du Pigeon-Blanc.

Nous avons été sollicités à plusieurs reprises par les syndicats de copropriétés qui étaient obligés d'interrompre des travaux sur leur toiture rendus impossibles par l'agressivité et les attaques des goélands présents.

Nous constatons, régulièrement, des tirs d'effarouchement effectués par l'aéroport.

#### **6. Justification des choix et modes opératoires**

Nous avons choisi d'effectuer une stérilisation des œufs par pulvérisation.

La ville n'a pas les moyens et les agréments pour effectuer ce type de tâche.

Nous avons sollicité une entreprise, ALTIVIA (5 avenue de Chevré – 35690 ACIGNE) pour effectuer ce traitement.

Les interventions sont organisées ainsi :

- Observation et recensement des nids aux mois d'avril et mai
- 1<sup>er</sup> passage au mois de mai par une équipe de 2 techniciens
- 2<sup>ème</sup> passage au mois de juin pour les pontes tardives, si nécessaire

#### **7. Modalités de suivi et de contrôle**

Le suivi de cette opération sera effectué par l'adjoint au responsable du Pôle espace public, Monsieur Menu Laurent.

Un rapport final sera établi et comportera les éléments suivants :

- Les dates précises d'intervention pour les 2 passages
- Localisation et nombre de nids réellement traités, d'œufs et de naissances
- Evolution des plaintes des riverains

#### **8. Actions complémentaires engagées**

La ville va poursuivre sa campagne de sensibilisation des habitants et des commerces à la nécessité de bien fermer ces poubelles et ne pas laisser des déchets à l'air libre afin de diminuer toute source d'alimentation. Nous serons particulièrement vigilants sur la gestion des déchets sur les aires de barbecues et de pique-nique

Nous avons débuté une communication auprès des copropriétés sur les possibilités techniques simples pour empêcher l'installation de nids (protection des cheminées avec du grillage).

#### **9. Annexes**

- Document Cerfa N°13 616 01
- Recensement des goélands urbains et plans de localisation 2023 effectués par Bretagne Vivante
- Rapport des campagnes de stérilisations menées en 2022 et 2023



**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Hameau de Saint-Jacques de P. Land  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Madame Laigues  
 Adresse : N° 1 Rue François Mitterrand  
 Commune Saint-Jacques de P. Land  
 Code postal 35136  
 Nature des activités : .....  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Larus argentatus</u> <u>Gorland argenté</u>	<u>13 couples</u>	<u>13 couples niches recensés en 2023</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input checked="" type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher

- Capture manuelle  Capture au filet
- Capture avec épauvette  Pièges  Préciser :
- Autres moyens de capture  Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification)

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION \*

- Destruction des nids  Préciser :
- Destruction des œufs  Préciser :
- Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser :
  - Par pièges létaux  Préciser :
  - Par capture et euthanasie  Préciser :
  - Par armes de chasse  Préciser :
- Autres moyens de destruction  Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques  Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser :
- Utilisation d'armes de tir  Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : *Représentation d'un produit*

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \*

- Formation initiale en biologie animale  Préciser :
- Formation continue en biologie animale  Préciser :
- Autre formation  Préciser : *Entretien habitat*

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : *1<sup>er</sup> passage en mai et 2<sup>ème</sup> passage début juin*  
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Britannique*  
 Départements : *Ille et Vilaine*  
 Cantons : *Renvez Sud Ouest*  
 Communes : *Saint-Jacques de Palanques*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires
  - Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

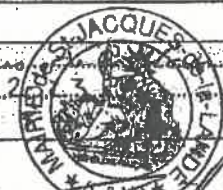
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : *Compte rendu des campagnes 2022 et 2023, le recensement effectué en 2023 par Britannique*  
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Bilan des 2 passages avec le dénombrement des nids et des œufs abimés et traités*

\* cocher les cas correspondants

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Saint-Jacques de Palanques* le *11 septembre 2023*  
Votre signature



Par déléguation de Pa. Hovic  
M. COCHERIL adjoint



Le recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de Saint-Jacques-de-la-Lande en juin 2023 a permis de dénombrier 13 nids de goélands argentés. Cet effectif reste similaire à ceux observés lors des précédents recensements. Le goéland brun et le goéland marin ne sont pour l'instant pas implantés sur la commune. L'ensemble des couples est toujours cantonné au seul quartier du Pigeon-Blanc. Aucun couple n'a été détecté sur le reste de la zone d'étude malgré des sites a priori favorables pour l'espèce.

## **Bilan du recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) en 2023**

Juillet 2023

Hugo Ploquin

Chargé d'études naturalistes

**Sur ce rapport, sont intervenus :**

- **Relevés de terrain :** Manon Simonneau & Hugo Ploquin
- **Rédaction rapport :** Hugo Ploquin
- **Relecture :** Manon Simonneau
- **Cartographie :** Hugo Ploquin
- **Photos :** Manon Simonneau & Hugo Ploquin
- **Coordination :** Manon Simonneau

## **SOMMAIRE**

---

1	Introduction.....	4
2	Méthode.....	5
3	Résultats.....	6
4	Conclusion.....	8
5	Bibliographie.....	8
	Annexe.....	9

## 1 INTRODUCTION

---

L'installation des goélands en contexte urbain dans le bassin rennais remonte à la fin des années 1980, les premiers oiseaux s'installant d'abord sur la ville de Rennes, puis sur les toits de l'usine PSA à Chartres-de-Bretagne et plus récemment dans le quartier du Pigeon-Blanc à Saint-Jacques-de-la-Lande (Cadiou 1997 in Cadiou, 2013). En 2012, la population nichant sur Rennes et les communes limitrophes était estimée entre 50 et 100 couples pour le goéland argenté (*Larus argentatus*) (concentrés principalement sur la ZI de la route de Lorient et la ZI de Saint-Grégoire, l'espèce tendant à désertier le centre-ville du fait des campagnes de stérilisation), et à une dizaine de couples pour le goéland brun (ZI de la route de Lorient et ZI de Saint-Grégoire).

Ce phénomène d'implantation de goélands nicheurs en milieu urbain s'est considérablement développé en France à partir des années 1970, dans un contexte global d'expansion et d'accroissement numérique des populations de goélands, en partie liés à l'augmentation considérable des ressources alimentaires d'origine humaine (ordures ménagères, rejets de pêche, etc.) (Cadiou, 2013). D'après le dernier bilan paru du recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine sur la période 2009-2012 (Cadiou *et al.*, 2014), cette forte implantation a concerné avant tout le goéland argenté dont les populations urbaines connaissent toujours une forte dynamique (doublement des effectifs urbains en l'espace d'une décennie), atteignant plus de 20 000 couples à l'échelle nationale (contre 1 270 couples pour le goéland brun, 550 couples pour le goéland marin). Paradoxalement, les populations de goéland argenté présentes en milieu naturel connaissent un déclin continu depuis le début des années 1990 et les effectifs nicheurs en Bretagne ont été réduits quasiment des deux tiers durant les deux dernières décennies (Cadiou *et al.*, 2022). Des suivis menés en 2014 sur quelques colonies naturelles et urbaines de goéland argenté indiquent que les colonies urbaines ont une productivité en jeunes en moyenne deux fois supérieure à ce qui est observé en milieu naturel, ce qui expliquerait ces situations contrastées (Cadiou *et al.*, 2015). Un dynamisme équivalent des populations de goéland brun et de goéland marin nichant en milieu urbain est observé sur la même période, avec des effectifs multipliés respectivement par 3 et 10 en l'espace d'une décennie (Cadiou *et al.*, 2014).

Dans ce contexte de fort dynamisme des populations urbaines de goélands, un recensement a donc été réalisé par Bretagne Vivante le 21 juin 2023 à la demande de la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande (35) sur son territoire. Ce travail s'inscrit dans un suivi plus ou moins régulier de l'implantation des goélands sur la commune, les précédents recensements ayant été réalisés en 2020 (Jorigné, 2020), 2016 (Morel, 2016), 2013, 2009, 2008 et 2007 (Cadiou, 2013), et vise à connaître les éventuelles évolutions spécifiques, numériques et spatiales des goélands nicheurs sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande.

## 2 METHODE

La méthode utilisée lors des précédents recensements (Jorigné, 2020 ; Morel, 2016 ; Cadiou, 2013) a été reconduite en 2023.

Les recensements ont été effectués à Saint-Jacques-de-la-Lande le 21 juin 2023 à pied ou à vélo en parcourant la voirie et par observation à la longue-vue depuis un point haut (toiture d'un immeuble en face de la mairie). L'ensemble des secteurs susceptibles d'accueillir la nidification de goélands ont été visités (Tableau 1 et Carte 1) en adaptant la méthode au contexte, et en ciblant notamment les zones préalablement identifiées par les services municipaux sur la base des signalements transmis par les habitants. Les sites historiques ont également fait l'objet d'un contrôle systématique.

Tableau 1 : Dénomination des secteurs recensés et méthodes employées.

secteur	méthode
Pigeon-Blanc	à pied en parcourant la voirie
zone commerciale de la Gaité	à pied en parcourant la voirie
centre-ville (La Morinais)	à la longue vue depuis un point haut (toiture de l'immeuble au numéro 10 cours François Mitterrand)
ZI Haie des Cognets	à vélo en parcourant la voirie
parc d'activités Airlande	à vélo en parcourant la voirie
quartier aéroport	à pied en parcourant la voirie
ZI Mivoie	à pied en parcourant la voirie



Carte 1 : Localisation des secteurs recensés.

Pour les trois espèces de goélands connues pour nicher en milieu urbain en Bretagne que sont le goéland argenté (*Larus argentatus*), le goéland brun (*Larus fuscus*) et le goéland marin (*Larus marinus*), tous les nids et poussins visibles ont été répertoriés, ainsi que les couples cantonnés, pour lesquels les éventuels nids ou poussins n'étaient pas visibles.

### 3 RESULTATS

Le recouplement de l'ensemble des observations réalisées permet d'avoir une bonne vision d'ensemble de la répartition et de l'abondance des goélands nicheurs sur les toits de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Comme constaté lors des précédents recensements (Jorigné, 2020 ; Morel, 2016 ; Cadiou, 2013), une seule espèce, le goéland argenté, a niché en 2023. Les nicheurs se cantonnent exclusivement sur le quartier du Pigeon-Blanc. Au total, ce sont 13 couples nicheurs qui ont été repérés, avec au moins 2 poussins visibles (Tableau 2 et Carte 2). Contrairement aux années précédentes, il n'a pas été possible d'accéder au point de vue situé sur la toiture de l'immeuble du numéro 60 de la rue de la Pilate, donnant un point de vue large sur le quartier. De fait, le repérage des nicheurs était plus difficile et les preuves de nidification s'en trouvent moins robustes que lors des inventaires précédents (moins de poussins observés). Sur les autres quartiers recensés, aucun goéland nicheur ni même posé sur les toits n'a été repéré. Seuls des goélands en vol ont été notés au-dessus de la ZI de la Haie des Cognets. On note l'installation de 3 couples sur des nouveaux sites (M, N et O, cf. Carte 2). Trois autres sites initialement occupés en 2020 ne l'étaient plus cette année (D, F et J, cf. Carte 2).

Les nids sont classiquement installés sur les carrés de cheminées, ou calés à la base de celles-ci. Certains nids sont également construits sur des toits plats ou à faible pente (Photo 1).

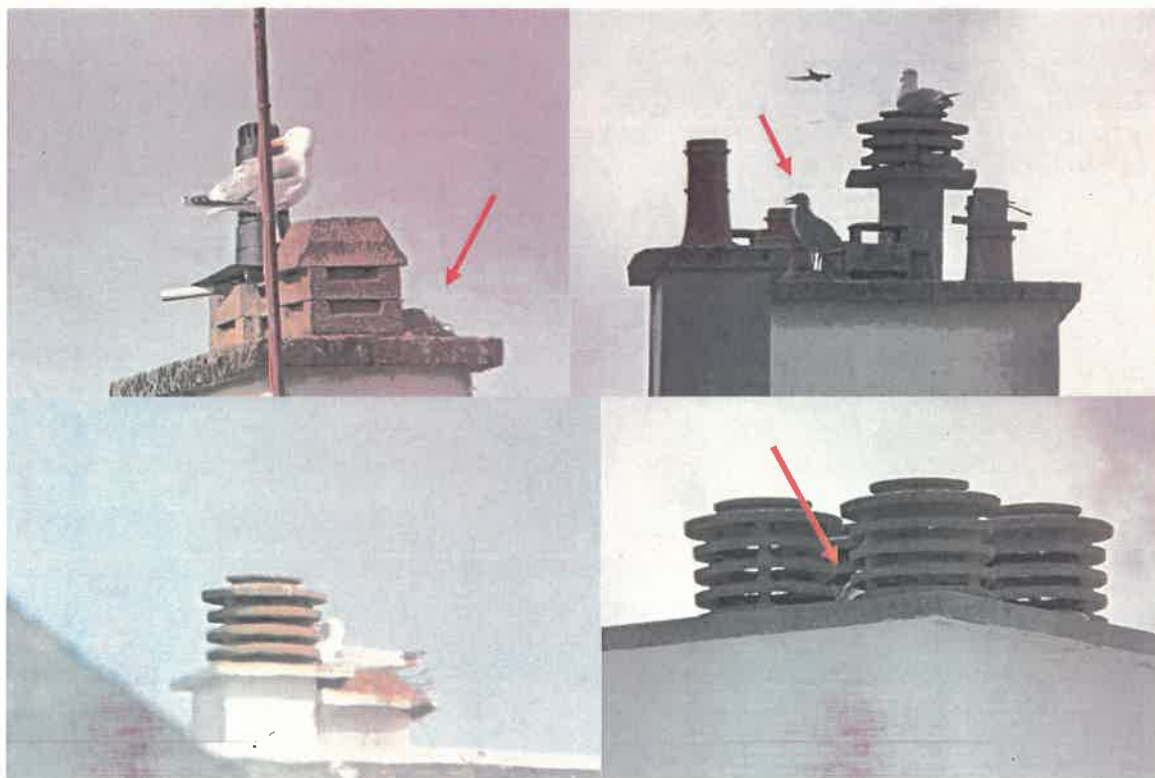


Photo 1 : Exemples d'emplacements de nids et de poussin de goéland argenté photographiés sur les toits du quartier du Pigeon-Blanc le 21 juin 2023.



Tableau 2 : Bilan des recensements des goélands nicheurs sur les toits de Saint-Jacques-de-la-Lande en 2023 et rappel des effectifs relevés en 2020, 2016 et 2013. En jaune, les sites nouvellement occupés en 2023 et en rouge, les sites occupés lors des précédents suivis ne l'étant plus en 2023.

Secteur	Site	Adresse	Espèce	nb nids 2013	nb nids 2016	nb nids 2020	nb nids 2023
Pigeon-Blanc	A	36 bd Mermoz	Goéland argenté	1	0	0	0
Pigeon-Blanc	B	248 rue de Nantes	Goéland argenté	2	2	1	1
Pigeon-Blanc	C	16-20 rue Gabriel Péri	Goéland argenté	2	3	3	3
Pigeon-Blanc	D	rue Jean Pont	Goéland argenté	0	0	1	0
Pigeon-Blanc	E	25 rue du Temple du Blossne	Goéland argenté	1	1	1	1
Pigeon-Blanc	F	56 rue du temple du Blossne	Goéland argenté	0	0	1	0
Pigeon-Blanc	G	71-75 rue de la Pilate	Goéland argenté	2	1	4	3
Pigeon-Blanc	H	ZA Mermoz	Goéland argenté	2	2	0	0
Pigeon-Blanc	I	256 rue de Nantes (Super U)	Goéland argenté	0	1	0	0
Pigeon-Blanc	J	37 rue Pierre Brossolette	Goéland argenté	0	1	1	0
Pigeon-Blanc	K	260 rue de Nantes	Goéland argenté	0	0	2	1
Pigeon-Blanc	L	6 impasse de la Sablonnière	Goéland argenté	0	0	1	1
Pigeon-Blanc	M	28 rue de la Pilate	Goéland argenté	0	0	0	1
Pigeon-Blanc	N	11 rue de la Pilate	Goéland argenté	0	0	0	1
Pigeon-Blanc	O	19 rue Gabriel Péri	Goéland argenté	0	0	0	1
Zone commerciale de la Gaité			-	0	0	0	0
Centre-ville (La Morinais)			-	0	0	0	0
ZI Haie des Cognets			-	0	0	0	0
Parc d'activités Airlande			-	0	0	0	0
Quartier aéroport			-	0	0	0	0
ZI Mivoie			-	0	0	0	0
<b>Total :</b>				<b>10</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>13</b>



Carte 2 : Localisation des goélands argentés nicheurs sur le quartier du Pigeon-Blanc en 2023. Les sites mentionnés dans les suivis précédents et non-occupés en 2023 sont indiqués avec « 0 couple ».

## 4 CONCLUSION

Sur la dernière décennie, seul le goéland argenté a niché sur les toits de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande. Sur cette période, ses effectifs demeurent réduits et ont peu évolué (Figure 1) malgré la forte croissance des populations urbaines notée en France ces dernières années (Cadiou *et al.*, 2015). En 2023, ce sont 13 nids de goéland argenté qui ont été repérés sur la commune, concentrés comme les années passées sur le quartier du Pigeon-Blanc. De manière globale, les oiseaux occupent plus ou moins les mêmes bâtiments, installant leurs nids au niveau de cheminées ou sur des toits plats ou à faible pente.

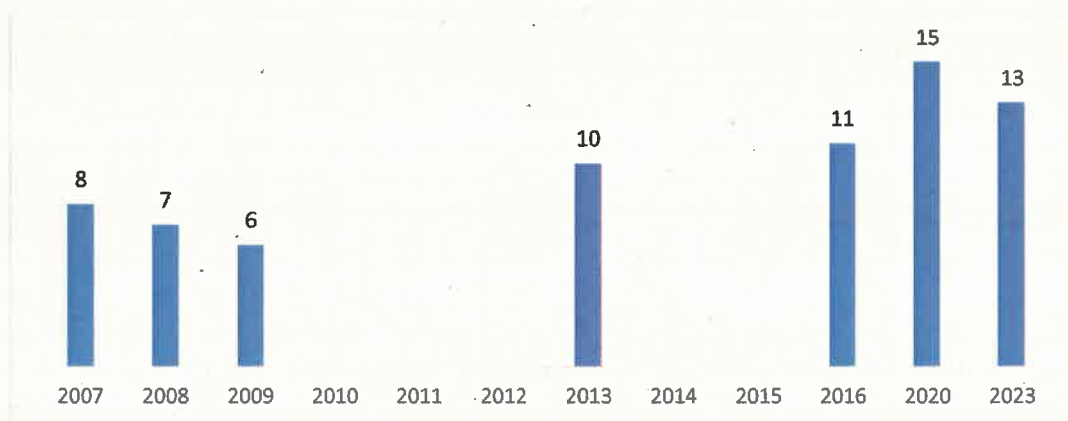


Figure 1 : Evolution du nombre de nids de goéland argenté recensés sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (quartier Pigeon-Blanc), entre 2007 et 2023.

Les opérations de stérilisation menées sur la commune de Rennes ne se sont toujours pas traduites par un transfert d'oiseaux sur Saint-Jacques-de-la-Lande. Des secteurs très favorables à l'implantation des goélands, comme la ZI de la Haie des Cognets, n'ont d'ailleurs toujours pas été colonisés.

## 5 BIBLIOGRAPHIE

Cadiou, B. (2013) Bilan du recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine).

Cadiou, B., coordinateurs régionaux, coordinateurs départementaux, & coordinateurs espèce. (2014) Recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine : Bilan final 2009-2012.

Cadiou, B., Jacob, Y., Provost, P., Quénot, F. & Février, Y. (2022) Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2021.

Cadiou, B., Jacob, Y., Provost, P., Yésou, P. & Février, Y. (2015) Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2014. Rapport de l'Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne.

Jorigné, B. (2020) Bilan du recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine).

Morel, R. (2016) Bilan du recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine).

## ANNEXE

Secteur	Adresse	Site	Espèce	Nb nids 2023	Détail observations
Pigeon-Blanc	248 rue de Nantes	B	Goéland argenté	1	adulte occupant un site de nid potentiel
Pigeon-Blanc	16-20 rue Gabriel Péri	C	Goéland argenté	3	1 adulte couveur et 2 adultes occupant un site de nid potentiel
Pigeon-Blanc	25 rue du Temple du Blossne	E	Goéland argenté	1	adulte occupant un site de nid potentiel
Pigeon-Blanc	71-75 rue de la Pilate	G	Goéland argenté	3	1 adulte couveur et 2 adultes occupant un site de nid potentiel
Pigeon-Blanc	260 rue de Nantes	K	Goéland argenté	1	adulte occupant un site de nid potentiel
Pigeon-Blanc	6 impasse de la Sablonnière	L	Goéland argenté	1	nid avec poussin
Pigeon-Blanc	28 rue de la Pilate	M	Goéland argenté	1	adulte occupant un site de nid potentiel
Pigeon-Blanc	11 rue de la Pilate	N	Goéland argenté	1	adulte occupant un site de nid potentiel
Pigeon-Blanc	19 rue Gabriel Péri	O	Goéland argenté	1	nid avec poussin
Zone commerciale de la Gaité			-	0	
Centre-ville (La Morinais)			-	0	
ZI Haie des Cognets			-	0	
Parc d'activités Airlande			-	0	
Quartier aéroport			-	0	
ZI Mivoie			-	0	
			<b>Total :</b>	<b>13</b>	

